

« Réaffirmant notre engagement envers les personnes en situation de détresse »

Mémoire présenté à la Commission de relations avec les Citoyens

de l’Assemblée nationale du Québec

dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation
intitulé :

« La planification de l’immigration au Québec pour la période 2017-2019 »

Par Esam Almokhtar

Le 2 août 2016

Résumé :

À propos de l’Orientation 9 de la *Planification de l’immigration au Québec 2017-2019*, ce mémoire présente des recommandations de mesures humanitaires concrètes que le Gouvernement du Québec devrait prendre à l’égard des ressortissants du Yémen, à la lumière des violations des droits humains et du conflit armé dont sont victimes les résidents de ce pays.

Tables de matières :

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
Notes sur l’auteur.....	1
Situation actuelle des droits humains au Yémen.....	3
Recommandations.....	6
Conclusion.....	7
Bibliographie.....	8

Introduction :

L'Assemblée nationale a réaffirmé à maintes reprises son appui aux droits humains, exemplifié par son adoption unanime de la Charte des droits et libertés de la personne il y a plus de 40 ans. Elle est également porteuse d'une longue tradition humanitaire. Selon la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, « La société québécoise a développé une longue tradition en matière d'immigration humanitaire [...]. Cet exercice de planification nous offre l'occasion de réaffirmer notre engagement envers les personnes en situation de détresse¹. » Ainsi, le plan de l'immigration 2017-2019 établit comme sa neuvième orientation de « Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale². » Après un survol de la situation actuelle au Yémen et le besoin urgent de protection qu'ont les ressortissants de ce pays, ce mémoire énumérera quelques les action que l'Assemblée nationale peut et devrait prendre dans le cadre de sa politique d'immigration à l'égard des ressortissants de ce pays. Ces actions seraient un moyen pour l'Assemblée nationale d'affirmer une fois de plus et de façon concrète son engagement envers les personnes en détresse victimes de violations graves des droits humains.

Notes sur l'auteur :

Je m'appelle Esam Almokhtar, je suis résident du Québec depuis le 10 octobre 2008 et citoyen canadien depuis le 27 février 2016. Depuis 2015, j'œuvre dans le milieu communautaire auprès de personnes immigrantes et réfugiées à Québec, notamment auprès des réfugiés du conflit syrien pris en charge par État que le Québec a accueillis depuis la fin de l'année dernière.

Originaire du Yémen et ayant récemment visité ce pays, j'ai une connaissance directe et approfondie de la situation actuelle qui y sévit, une situation qui met en danger le respect des droits humains et du droit international.

Le 12 mars 2015, je suis allé visiter mes parents au Yémen. Pendant mon séjour, l'Arabie Saoudite et une coalition de plusieurs pays arabes ont lancé une campagne de bombardement aérien contre le pays. Au mois de juin, 2015, j'ai essayé de sortir de Yémen pour rejoindre le Canada avec l'ONU en tant que résident canadien. Convoqué par l'ONU pour être évacué, je me suis présenté à plusieurs reprises à l'aéroport de Sana'a, la capitale de Yémen, mais chaque fois, les forces saoudiennes ont refusé que l'avion nolisé par l'ONU atterrisse. Après trois ou quatre tentatives de ma part de quitter le Yémen par voie aérienne, la coalition saoudienne a finalement donné l'autorisation d'atterrissage aux Nations Unies pour que l'avion arrive à Sana'a. Lors du

¹ Cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, p. iv

² Ibid., p. 29

premier vol, l'avion qui me transportait est passé par l'Arabie Saoudite pour que les autorités de ce pays fouillent l'avion et les passagers. Ensuite, nous sommes partis en direction d'un premier pays de transit, le Soudan, dans l'espoir de repartir vers une autre destination. À notre arrivée au Soudan, les autorités soudanaises ont refusé de laisser passer tous les Yéménites et ils nous ont gardés pendant 24 heures à l'aéroport à Khartoum. Durant notre escale, ils nous ne nous ont même pas laissé chercher ou acheter un billet d'avion d'un autre transporteur sur place pour quitter le Soudan. Il semblait qu'ils voulaient juste humilier et déshonorer les êtres humains en détresse qui se trouvaient sur ce vol avant de nous finalement renvoyer au Yémen, passant une fois de plus par l'Arabie saoudite pour une autre fouille, puis à Sana'a. J'ai finalement pu prendre l'avion le mois suivant par un vol privé, après avoir soumis une photocopie de mon passeport aux autorités saoudiennes, qui seules décident qui peut quitter le Yémen et qui doit y rester. Mon vol est parti de Sana'a au Yémen, passant encore par l'Arabie Saoudite, à destination de la Jordanie. Une fois que nous sommes arrivés en Jordanie, le personnel de l'aéroport nous a maltraités et demandait des pots-de-vin pour transférer nos bagages vers notre vol à Montréal. Finalement je suis arrivé à Montréal par un autre vol privé, sans autre aide de L'ONU ou du Canada, le 14 juillet 2015.

Entre mars et juillet 2015, j'ai vécu quatre mois dans la guerre avec des moments très difficiles, quatre mois pendant lesquels j'étais obligé de me déplacer partout à pied à cause du manque d'essence. De ce que j'ai vu et entendu pendant ma visite au Yémen, il s'agit d'une destruction organisée du patrimoine, de l'économie et des infrastructures humanitaires du Yémen. La capitale était sans électricité, une situation qui persiste jusqu'aujourd'hui. Il n'avait pas d'hôpitaux, l'eau potable et l'alimentation manquent. En conséquence, toute la vie de la ville est morte. Les fenêtres et les portes de la maison où habitent mes parents sont détruites à cause des bombardements. J'ai vu le sang et la destruction partout dans la ville. J'ai vécu quatre mois de bombardements jour et nuit, en espérant juste pouvoir me réveiller le lendemain sain et sauf avec ma famille.

La guerre au Yémen est une guerre oubliée du XXI^e siècle, une guerre mondiale contre le pays le plus pauvre du monde arabe. Même les médias ont reculé jusqu'au 19^e siècle dans cette affaire, préférant passer sous silence la souffrance du peuple yéménite. À mon avis en tant que Québécois originaire du Yémen, c'est une honte humanitaire et mondiale parce que personne ne dit un seul mot sur cette guerre, mais l'histoire sera écrite sur les cadavres des enfants, des femmes et des hommes.

Après 18 mois de bombardement aérien, la destruction continue sans arrêt dans toutes les villes, tous les jours. La coalition attaque les civils, l'héritage historique, les hôpitaux, des camps des réfugiés, des entrepôts alimentaires, les infrastructures d'approvisionnement d'eau et la terre. Pourtant, jusqu'ici la coalition n'a pas fait d'incursion sur le territoire, ce qui laisse croire que sa campagne de bombardement n'a pour but que de punir la population civile. Il n'y a pas eu non plus d'intervention du gouvernement central ni de la communauté internationale. Le résultat,

c'est que les Yéménites, dont de nombreux membres de ma famille, vivent sous un embargo incroyable; ni des médicaments, ni de l'électricité, ni l'essence n'entrent au pays, dans le plus grand silence de la communauté internationale.

Depuis mon retour au Québec, je travaille de près avec des victimes de violence et de persécution que notre province a accueillies en tant que réfugiés. Ainsi, je suis témoin de la solidarité avec les victimes de violations des droits humains que la société québécoise et que le Gouvernement du Québec démontrent par leurs actions, des gestes qui font la renommée le Québec à l'étranger et qui renforcent son rôle de défenseur des droits humains et du droit humanitaire international. Pourtant, il n'y a pas que les victimes du conflit syrien qui ont besoin de protection et le Québec est bien positionné pour poser des gestes pour venir en aide à d'autres populations en détresse, en accord avec sa défense et sa promotion des droits humains. En outre, l'accueil des réfugiés parrainés et pris en charge par l'état n'est pas le seul moyen pour le Québec de réaffirmer son engagement humanitaire.

Ce mémoire a pour but de faire quelques recommandations d'actions que l'Assemblée nationale peut entreprendre dans le cadre de sa *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019* pour venir en aide à la population du Yémen, afin de répondre aux obligations humanitaires du Québec et de témoigner de la solidarité des Québécois et des Québécoises envers les personnes en détresse, les réfugiés et les personnes en situation semblable.

Situation actuelle des droits humains au Yémen :

Le Yémen est en situation de conflit armé depuis 2011. Depuis 2014, le gouvernement central n'exerce pas de contrôle effectif sur l'ensemble du territoire³ et la situation de sécurité y est préoccupante⁴. De nombreuses personnes sont persécutées en raison de leur opinion politique réelle ou imputée et de leur appartenance ethnique ou religieuse. Le gouvernement actuel et le principal groupe d'opposition, la milice Houthisite, sont reconnus par l'ONU pour avoir violé des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants⁵. Depuis 2015, ce pays fait l'objet de bombardements indiscriminés de la part d'une coalition menée par l'Arabie Saoudite. Ces bombardements ont frappé des infrastructures civiles telles que des centres de soins de santé⁶, des écoles⁷, et des usines civiles⁸. Par leur faute de protéger la

³ *Situation des droits de l'homme au Yémen*. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 25 juillet 2013, Chapitre 1. Alinéa B, paragraphe 8 (page 5).

⁴ *Le sort des enfants en temps de conflit armé*. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 20 avril 2016. Chapitre II, Aliéa A paragraphe 6 (p. 2/45)

⁵ Ibid.

⁶ *Situation des droits de l'homme au Yémen*. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 25 juillet 2013

population civile et leur nature indiscriminée, ces bombardements sont en violation du droit international et ont été condamnés par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport⁹ intitulé *Le sort des enfants en temps de conflit armé* daté le 20 avril 2016.

Allié du gouvernement actuel du pays et leader de la coalition qui bombarde la population civile au Yémen, l'Arabie Saoudite est reconnue par des ONG de défense des droits de l'homme pour bafouer les droits humains, notamment en matière des droits des femmes, de personnes LGBT et de la liberté d'expression¹⁰. Un exemple récent est la détention et la torture du blogueur Saoudien Raif Badawi, dont la femme habite au Québec et dont la détention a été critiquée de façon unanime par l'Assemblée nationale¹¹ et au sujet duquel le Ministère des Affaires étrangères du Canada a déjà exprimé sa préoccupation¹². Il apparaît clair que les citoyens yéménites ne peuvent espérer le respect de leurs droits et des protections du droit international de la part d'un pays reconnu pour de si graves violations des droits humains et l'Assemblée nationale est interpellée à condamner les actions de l'Arabie Saoudite au Yémen.

Le gouvernement actuel de la République du Yémen, exilé en Arabie Saoudite depuis 2015, a un record aussi dérisoire en terme des droits humains, selon plusieurs organisations inter gouvernementales et non gouvernementales¹³. De nombreuses personnes au Yémen sont persécutées en raison de leur opinion politique réelle ou imputée et de leur appartenance tribale, ethnique ou religieuse¹⁴. Les droits des femmes et des enfants ignorés¹⁵, les personnes LGBT sont persécutés par le gouvernement, par les Forces Houthistes et par les diverses milices

⁷ *Le sort des enfants en temps de conflit armé*. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 20 avril 2016. Chapitre II, Alinéa A paragraphe 7 (p. 2/45)

⁸ Human Rights Watch. "Yémen : Recours à des bombes américaines lors de frappes aériennes meurtrières sur un marché" 7 avril 2016

⁹ *Le sort des enfants en temps de conflit armé*. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies, 20 avril 2016.

¹⁰ Amnistie Internationale. "Trois manières dont l'Arabie saoudite porte atteinte aux droits humains - et comment elle échappe à toute sanction" Communiqué international, le 29 juin 2016; Human Rights Watch. "Arabie saoudite : Les femmes sous l'emprise de la tutelle masculine" Communiqué de presse, 16 juillet, 2016

¹¹ *Résolution unanime réitérant son souhait, qu'à l'instar du gouvernement du Canada et d'autres alliés de la communauté internationale, la mobilisation et les interventions se poursuivent afin que M. Raif Badawi soit libéré et puisse retrouver sa famille*, Assemblée nationale du Québec, 12 juin 2015.

¹² "Déclaration du ministre Dion au sujet de sa rencontre avec son homologue de l'Arabie saoudite." Affaires mondiales Canada, Le 17 décembre 2015.

¹³ Voir, par exemple, *Situation des droits de l'homme au Yémen*. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 25 juillet 2013; Human Rights Watch, 'Yémen', *Rapport mondial 2015*, pp 213-220;

¹⁴ Voir, par exemple, Human Rights Watch, 'Yémen', *Rapport mondial 2015*, p. 218; Amnistie Internationale. 'Des forces armées fidèles à Houthi tuent des manifestants pacifiques, tandis que le pays s'enfoncé dans le chaos' Communiqué de presse daté le 24 mars, 2015.

¹⁵ *Situation des droits de l'homme au Yémen*. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 25 juillet 2013

d'opposition sur l'ensemble du territoire¹⁶. La persécution et des exactions de toute sorte sont légion. D'une part, les membres de la minorité chiite, concentrée dans le Sud du pays, ainsi que l'ensemble de la population habitant les régions occupées par les forces Houthisistes sont victimes de violence et de bombardements indiscriminés de la part du gouvernement central en exil, appuyé par les forces armées de l'Arabie Saoudite¹⁷ et d'autres pays de la coalition. De l'autre, les membres de la communauté sunnite au Yémen, des journalistes et des anciens partisans du gouvernement déchu sont victimes de persécution de la part de l'opposition armée Houthisiste¹⁸. L'utilisation par les belligérants de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et leur recours à des disparitions forcées et à la torture ont été condamnés par la communauté internationale et par la société civile internationale¹⁹. La totalité de la population civile du pays vit donc dans une situation économique, politique et sécuritaire où le respect des droits humains s'avère impossible.

Cette situation est d'autant plus critique pour la population civile qu'aucun pays limitrophe du Yémen n'est signataire de la Convention de Genève de 1950 ou du Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967²⁰. Ainsi, les victimes de persécution vivant dans ce pays ne peuvent se prévaloir de la protection du droit international. Les nombreux Yéménites qui se trouvent à l'étranger, dont beaucoup résident dans des pays voisins, ne peuvent non plus demander l'asile politique ou bénéficier des protections du droit international.

En raison de ces violations des droits de l'homme et en réponse à la situation politique, économique et humanitaire qui sévit au pays, nous demandons au MIDI de faciliter, par tous les moyens à sa disposition, la venue de ressortissants yéménites au Québec à travers des programmes existants et selon les cibles annoncées dans la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, ainsi qu'à travers la délivrance de Certificats de sélection humanitaires à l'étranger et au Québec, lorsque ces derniers auront été préalablement approuvés par Citoyenneté et Immigration Canada.

¹⁶ Human Rights Watch, 'Yémen', *Rapport mondial 2016*, p. 219

¹⁷ Human Rights Watch. 'Yémen : Recours à des bombes américaines lors de frappes aériennes meurtrières sur un marché' 7 AVRIL 2016

¹⁸ Human Rights Watch, "Yémen", *Rapport mondial 2016*, p. 218-219

¹⁹ Ibid.; *Situation des droits de l'homme au Yémen*. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

²⁰ voir *Protocole relatif au statut des réfugiés*. Conclu à New York le 31 janvier 1967. UNHCR, État le 17 décembre 2002.

Recommandations

Parmi les mesures concrètes à la disposition de l'Assemblée nationale, nous soulignons les mesures suivantes et recommandons que le MIDI les prenne dans le cadre de son plan d'immigration pour la période 2017-2019 :

- Permettre la délivrance de Certificats de Sélection du Québec pour motifs humanitaires aux ressortissants yéménites présents ou résidant sur le territoire de tout pays non-signataire du Protocole de 1967 relatif aux statut des réfugiés.
- Permettre la présentation d'un dossier de demande de Certificat de Sélection en tout temps, en dehors des limites fixées, par les demandeurs originaires du Yémen
- Permettre aux candidats yéménites de se présenter à toute entrevue de sélection à la délégation québécoise à l'étranger ou à la mission de sélection dans le tiers pays de leur choix et, le cas échéant, en territoire québécois si le requérant principal y séjourne au moment de sa convocation en entrevue.
- Permettre aux citoyens et aux citoyennes yéménites présents sur le territoire québécois de présenter leur demande de CSQ sans quitter le Québec, en dehors du programme d'expérience québécoise et indépendamment de leur statut actuel de séjour
- Assouplir certaines exigences documentaires (ex. certificat de naissance original, copies certifiées conformes par l'autorité émettrice de certains documents officiels, etc.) pour les demandeurs de Certificats de Sélection originaires du Yémen, tenant en compte la difficulté pour ces demandeurs d'obtenir ces documents dans l'absence d'une autorité centrale compétente dans le pays
- Assouplir l'exigence selon laquelle l'expérience professionnelle prise en compte dans l'étude du dossier de demande soit obtenue dans un pays où le requérant principal travaillait de façon légale, et ce, pour toute expérience professionnelle acquise depuis le début du conflit armé le 27 janvier, 2011.

Conclusion

Dans le *Cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, le MIDI soutient que « [l'immigration] est [...] une occasion de démontrer la volonté du Québec de participer à l'effort de solidarité internationale en matière d'immigration humanitaire de même que son attachement au principe de réunification familiale²¹. » Prendre les mesures susmentionnées en faveur des ressortissants yéménites pendant la durée des hostilités dans ce pays contribuerait à l'atteinte des objectifs de solidarité internationale et de protection de personnes en détresse ou ayant besoin de protection internationale établis dans le *Plan d'immigration 2017-2019*. En fin, il témoignerait du respect manifesté par le Québec tant pour la lettre que pour l'esprit de la *Convention de Genève de 1950*, du *Protocole relatif aux droits de réfugiés de 1967* et de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, ainsi que de l'engagement du gouvernement du Québec en faveur des personnes en détresse, des réfugiés et des personnes dans une situation semblable.

²¹ page 7

Sources citées

Amnistie Internationale. « Des forces armées fidèles à Houthi tuent des manifestants pacifiques, tandis que le pays s'enfoncé dans le chaos » Communiqué de presse daté le 24 mars 2015. <http://www.amnistie.ca/sinformer/communiqués/international/2015/yemen/forces-armees-fideles-houthi-tuent-manifestants>

Amnistie Internationale. « Trois manières dont l'Arabie saoudite porte atteinte aux droits humains — et comment elle échappe à toute sanction » Communiqué international, le 29 juin 2016. <http://www.amnistie.ca/sinformer/communiqués/international/2016/arabie-saoudite/trois-manieres-dont-larabie-saoudite-porte>

Assemblée nationale du Québec. *Résolution unanime réitérant son souhait, qu'à l'instar du gouvernement du Canada et d'autres alliés de la communauté internationale, la mobilisation et les interventions se poursuivent afin que M. Raïf Badawi soit libéré et puisse retrouver sa famille*, 12 juin 2015. <http://www.saic.gouv.qc.ca/affaires-intergouvernementales/positions-historiques/motions/2015-06-12.pdf>

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion du Québec. Cahier de consultation intitulé La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019

Ministère d'Affaires mondiales du Canada. « Déclaration du ministre Dion au sujet de sa rencontre avec son homologue de l'Arabie saoudite. » Affaires mondiales Canada, le 17 décembre 2015. <http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2015/12/17a.aspx?lang=fra>

Human Rights Watch. « Arabie saoudite : Les femmes sous l'emprise de la tutelle masculine » Communiqué de presse, 16 juillet, 2016 <https://www.hrw.org/fr/news/2016/07/16/arabie-saoudite-les-femmes-sous-lemprise-de-la-tutelle-masculine>

Human Rights Watch, *Rapport mondial 2016*. https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/wr2016_booklet_frweb.pdf

Human Rights Watch. « Yémen : Recours à des bombes américaines lors de frappes aériennes meurtrières sur un marché » 7 AVRIL 2016. <https://www.hrw.org/fr/news/2016/04/07/Yemen-recours-des-bombes—americaines-lors-de-frappes-aeriennes-meurtrieres-sur-un>

Ministère d'Affaires mondiales du Canada. « Déclaration du ministre Dion au sujet de sa rencontre avec son homologue de l'Arabie saoudite. » Affaires mondiales Canada, le 17 décembre 2015. <http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2015/12/17a.aspx?lang=fra>

Protocole relatif au statut des réfugiés. Conclu à New York le 31 janvier 1967. UNHCR, État le 17 décembre 2002. http://www.unhcr.ch/fileadmin/unhcr_data/Protocole-de-new-york-1967.pdf

Situation des droits de l'homme au Yémen. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 25 juillet 2013